



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/535
18 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Points 38, 40, 78 et 142 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE PALESTINE

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR
LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS
DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES
ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉS

MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

Lettre datée du 17 octobre 1994, adressée au Secrétaire
général par l'Observateur permanent de la Palestine auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Je vous prie de vous référer à la lettre datée du 13 octobre 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de l'enlèvement d'un soldat israélien, où il est dit que :

"Selon les services de renseignement, le caporal Waxman est détenu dans la bande de Gaza. Conformément à la déclaration de principe signée par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine et à l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho signé par les parties, les autorités palestiniennes sont responsables de la vie, de l'intégrité physique et du retour sain et sauf du caporal Waxman" (A/49/510-S/1994/1158).

Avant cette lettre, le Gouvernement israélien avait suspendu les pourparlers de paix avec l'Organisation de libération de la Palestine et avait bloqué toute la bande de Gaza, ce qui n'est autre chose qu'une punition collective. Plusieurs hauts fonctionnaires israéliens ont répété maintes fois qu'ils tenaient les autorités palestiniennes pour responsables de la vie du soldat et ont même prétendu que le chef de ces autorités était personnellement responsable. D'autres se sont fait l'écho de ces positions. En outre, plus tôt dans la semaine, à la suite d'une attaque qui a eu lieu à Jérusalem

le 9 octobre 1994, plusieurs hauts fonctionnaires israéliens ont propagé la rumeur selon laquelle un des assaillants aurait été un policier palestinien, alors même que l'on savait qu'il n'était pas palestinien et qu'il était titulaire d'un visa israélien.

Peu de temps après l'enlèvement du soldat, les autorités palestiniennes ont condamné cet acte et ont déclaré que la suspension des pourparlers ne se justifiait pas et que, pour autant qu'elles sachent, le soldat n'était pas détenu dans la bande de Gaza. Les autorités palestiniennes n'en ont pas moins fait tout ce qui était en leur pouvoir pour régler la situation dans le territoire placé sous leur juridiction. Le 14 octobre 1994, les Israéliens ont tenté de libérer le soldat et on a appris que celui-ci était prisonnier à Beir Nabala, sur la Rive occidentale occupée, qui est encore entre les mains d'Israël, et que les allégations israéliennes mentionnées ci-dessus étaient erronées.

Il est difficile de comprendre certaines positions des Israéliens, mais nous continuons à espérer vivement qu'elles ne traduisent aucune réticence à l'égard du processus de paix en cette conjoncture particulièrement critique. Quoiqu'il en soit, nous estimons qu'il aurait fallu éviter de compromettre ce processus par des prises de position et des décisions hâtives. Toutefois, à ce stade, nous tenons à exprimer notre satisfaction de ce que les deux parties aient décidé de reprendre les pourparlers de paix au Caire cette semaine.

L'Organisation de libération de la Palestine affirme une fois de plus qu'elle condamne l'enlèvement du soldat israélien. Elle réaffirme également qu'elle condamne tout acte de terrorisme commis par des Israéliens notamment ceux qui sont perpétrés par les colons israéliens dont la présence est illégale, contre le peuple palestinien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale au titre des points 38, 40, 78 et 142 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Nasser AL-KIDWA
